

Rapport d'activité pour l'exercice 1953-1954

Autor(en): **Rebetez, Ali**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **58 (1954)**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549825>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport d'activité

POUR L'EXERCICE 1953-1954
PAR ALI REBETEZ, PRÉSIDENT CENTRAL

En ouvrant récemment un ouvrage de philosophie, notre attention a été captée par cette pensée :

« Pour vivre en paix, n'attachez pas à vos travaux plus d'importance que le monde ne leur en donne. »

Une appréciation aussi juste est bien faite pour nous mettre à l'aise et pour excuser partiellement la monotonie qui se dégage forcément d'un rapport par trop teinté de questions administratives. Une très longue expérience des choses de l'institution qui nous vaut la belle affluence de ce jour nous assure, une fois de plus, de l'intérêt général que vous portez au Jura et à sa Société d'émulation ; et, fort de cette constatation, nous savons que vous ferez preuve de compréhension et d'indulgence.

Nous savons aussi qu'en participant à cette 89^e assemblée générale, vous avez voulu vous retremper dans cette atmosphère si particulièrement sympathique qui fait le charme de nos réunions. Le rédacteur en chef d'un de nos journaux jurassiens n'écrivait-il pas dernièrement :

« Le principal titre de noblesse de la Société jurassienne d'émulation n'est-il pas d'avoir allumé et maintenu la flamme du patriotisme jurassien, en rassemblant, malgré leurs divergences d'opinions politiques et leurs conceptions religieuses différentes, tous les serviteurs de ce patriotisme et particulièrement ceux qui œuvrent dans le champ de l'esprit » ?

Il y a trente-cinq ans exactement que l'Émulation jurassienne se réunissait pour la première fois dans la grande ville rhénane qui, aujourd'hui, nous accueille avec tant de cordialité. A en croire l'appré-

ciation du président d'alors, M. le professeur Lucien Lièvre, ce fut un événement de taille, puisque notre société n'avait jamais franchi les frontières cantonales. Aujourd'hui, nous nous sentons parfaitement à l'aise à Bâle où notre vaillante section s'est acquis un droit de cité. En tenant nos assises annuelles ici et au sein de la belle phalange de nos compatriotes qui y sont domiciliés, nous avons la conviction de ne porter ombrage à personne. Nous avons gardé vivace le souvenir de l'assemblée générale tenue à Bâle en 1929 alors que M. le professeur Dübi, le vénérable et très sympathique président de la Société d'histoire du canton de Berne, nous disait dans une de ces allocutions pleines d'humour desquelles il avait le secret :

« Je m'effraie un peu de l'extension que prend votre société, non seulement dans le Jura, mais en dehors de celui-ci. Ainsi, la section de Berne de l'Emulation jurassienne compte à elle seule plus de membres que toute la Société d'histoire du canton de Berne et je ne vois pas d'inconvénient à ce que les Emulateurs jurassiens orientent leur invasion plutôt vers Bâle qu'à Berne. »

- Soyez le bienvenu au sein de notre société M. le représentant du Conseil d'Etat de Bâle-Ville qui nous accueille dans cet hôtel somptueux et tout imprégné d'histoire. Laissez-nous vous dire toute la joie que nous procure l'honneur de siéger dans la salle de votre Parlement et veuillez agréer nos sentiments de profonde gratitude d'avoir répondu avec tant d'empressement aux sollicitations de notre très dévoué M. Kilchenmann, président de la section organisatrice.
- Bienvenue à vous, M. le Dr Bauder, conseiller d'Etat, représentant du Gouvernement bernois.
- A vous, M. le Vice-Consul général de France et à Madame, nous exprimons tout le plaisir que nous ressentons de vous voir parmi nous aujourd'hui. La spontanéité de votre réponse nous donne l'assurance que vous portez un intérêt bienveillant à nos travaux et aux consignes qui sont les nôtres : *le développement intellectuel de notre petit pays*, la sauvegarde de notre patrimoine et spécialement la défense de notre *belle langue française*. Votre présence à cette réunion constitue pour nous le plus précieux des encouragements et nous vous en exprimons toute notre reconnaissance. Certes, vous n'ignorez pas que nous entretenons des relations d'amitié avec bon nombre de sociétés savantes de votre beau pays, contacts que nous apprécions hautement et qui projettent une lumière bienfaisante sur l'ensemble de nos activités.
- Nous vous remercions, Mesdames, d'être venues apporter le sourire et la grâce qui rehaussent le charme de nos manifestations.

- A vous, MM. les délégués des sociétés correspondantes de Suisse et de l'étranger, à vous MM. les membres d'honneur, à vous MM. les représentants des autorités ecclésiastiques et civiles, nous adressons notre salut de très cordiale bienvenue. Au cours du déjeuner, nous nous permettrons de citer les noms de nos hôtes d'honneur et des institutions qu'ils représentent.
- Soyez les bienvenus chers Emulateurs et chers compatriotes et vous MM. les représentants de la presse qui, en toutes circonstances, nous donnez des preuves certaines de l'intérêt que vous portez à notre activité, à nos soucis, à nos joies. Votre bienveillante collaboration nous est précieuse et votre présence en ce jour un gage d'amitié. Nous vous en remercions sincèrement.

Hommage aux disparus

A l'ouverture de cette séance, nous nous devons de rendre un dernier hommage à ceux qui, naguère encore, se joignaient à nous dans toutes nos manifestations et qui nous laissent le souvenir d'amis fidèles, de bons compatriotes. Nous citons :

Prof. Dr P. Ganz, héraldiste, Bâle, membre d'honneur.

Section de Porrentruy : Dr Henry Victor, préfet d'Ajoie ; Mme Theubet, commerçante ; Sassi Jean, négociant ; Gigon Jean, instituteur, Chevenez ; Chappuis Henri, instituteur, Grandfontaine ; Meyer Joseph, fonctionnaire C.F.F.

Section de Delémont : Dr Riat Gustave, pharmacien ; Graf Armand, ancien préfet ; Dr Butignot Edouard, médecin ; Maffioli Alexandre, industriel.

Section de la Prévôté : Hofer Maurice, directeur ; Bueche Georges, industriel, Court ; Paroz Alfred, ancien juge, Saicourt.

Section de Tramelan : Mlle Gygax Blanche, institutrice ; Béguelin, Marc, notaire.

Section de l'Erguël : Huguenin Louis, pasteur ; Guggisberg Albert, technicien.

Section des Franches-Montagnes : von Allmen Edgar, directeur, Saignelégier ; Juillerat Aristide, géomètre, Saignelégier ; Prêtre Henri, retraité, Les Bois.

Section de Bienne : Chopard Francis, professeur.

Section de Lausanne : Kohler Jules, Montreux.

Section de Genève : Guyot Francis, directeur.

Section de Fribourg : Gogniat Joseph, directeur du conservatoire ;
Juillard Marguerite,

et nous prions l'assistance de se recueillir un instant pour honorer leur mémoire.

L'Assemblée générale

Pour la douzième fois, en 1953, notre assemblée générale avait lieu dans le vallon de Saint-Imier. Tous, nous gardons lumineux le souvenir de cette rencontre cordiale et sympathique dans les locaux splendides de la salle des fêtes de Saint-Imier : organisation parfaite, réception chaleureuse de la Municipalité, paroles aimables, travaux de choix, telles sont les caractéristiques de cette 88^e réunion sur laquelle nous nous en voudrions de tourner la page sans adresser encore une fois nos félicitations sincères et nos sentiments de gratitude à M. Edgar Neusel, ingénieur, président de la section de l'Erguël et à ses dévoués collaborateurs.

Les Actes

Notre publication annuelle vous est parvenue vers fin juillet ; vous l'attendiez avec impatience, nous le savons, mais des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont empêché de faire mieux, l'Imprimerie du « Jura », à Porrentruy — à qui nous disons un cordial merci — ayant joué de malheur : retard dans l'arrivée des caractères d'impression, maladie prolongée d'un conducteur qu'il fut impossible de remplacer, la demande dans ce travail spécialisé dépassant constamment l'offre.

Le volume qui vient de sortir de presse n'en constitue pas moins un beau livre de 376 pages, bien présenté, et qui complète fort heureusement la riche collection des publications dont nous sommes fiers. Comme nous l'avions annoncé l'année dernière, la partie réservée aux questions administratives a été sensiblement réduite pour permettre une présentation plus complète des études lues partiellement à Saint-Imier.

Nous n'avons pas la prétention d'analyser ici les travaux de nos aimables collaborateurs, mais on nous permettra bien de relever la valeur littéraire de l'étude consacrée à Werner Renfer et due à la plume autorisée de M. Pierre-Olivier Walzer, professeur à l'École can-

tonale de Porrentruy et privat-docent à l'Université de Berne. Nous nous sentons pressé d'adresser nos remerciements bien sincères à MM. les rédacteurs et correspondants de presse qui ont bien voulu consacrer d'aimables et très élogieux articles à notre publication. Par ailleurs, nos sentiments de reconnaissance s'en vont à MM. les auteurs de travaux, sans oublier M. J.-J. Rochat, rédacteur, qui, année après année, avec patience et une très grande compétence, dote notre ouvrage d'une chronique littéraire de choix et très appréciée, alors que M. le Dr Alfred Ribeaud, notre vice-président, paraît avoir trouvé la vraie formule du « Miroir de la vie jurassienne ». Dans le cadre des manifestations du 600^e anniversaire de l'entrée de Berne dans la Confédération, M. le Dr André Rais, archiviste, conservateur du Musée jurassien, à Delémont, avait eu l'excellente idée d'organiser une exposition « Trésors du Jura ». Dans notre précédent rapport, nous nous réjouissons du succès très légitime qui couronna l'entreprise de M. Rais et nous n'avons pas résisté au désir de réserver quelques pages à notre archiviste pour marquer cet événement dans nos « Actes ».

A part le secrétaire central qui a suivi de près toute l'impression du volume, deux aimables collaborateurs ont bien voulu procéder à une révision des manuscrits : MM. Raoul Baumgartner, professeur à Bienne, et Georges Bessire, directeur à Tavannes. Nous leur disons nos remerciements sincères.

Publications

Le Comité central a examiné avec attention les demandes de quelques auteurs jurassiens et a fait siennes les propositions de sa commission littéraire en allouant de modestes subventions à :

M. Serge Jeanprêtre, instituteur à Bienne, pour « Poèmes cocasses », recueil de poésies, et à M. Alex Voisard, à Porrentruy, pour « Écrit sur un mur », palette de vers.

Dans le même ordre d'idées, nous avons fait l'acquisition de quelques ouvrages qui ont leur place marquée dans notre bibliothèque centrale :

Das Buch vom Berner Jura, ouvrage de choix et richement illustré de M. C. A. Müller, historien à Bâle ;

Noël au pays des grands toits, six nouvelles de M. Roland Béguelin et illustrées de bois gravés de M. Laurent Boillat.

Quelques notes sur l'ancien Collège de Porrentruy, relation parue dans « Les Intérêts du Jura » et due à M. Emile Froté, fonctionnaire fédéral, à Berne.

Plusieurs auteurs jurassiens nous ont honorés d'un exemplaire de leurs écrits, geste que nous apprécions beaucoup.

On nous permettra bien de rappeler le vœu que nous formulions au cours de l'assemblée générale du Centenaire, à Porrentruy, à savoir que la bibliothèque de l'Émulation devrait être considérée comme une sorte de bibliothèque centrale du Jura où toutes les publications intéressant notre pays ou écrites par des Jurassiens devraient être déposées. Cette proposition n'est d'ailleurs pas restée lettre morte puisque notre dynamique et dévoué bibliothécaire, M. le professeur Victor Erard, fait l'impossible en vue d'atteindre ce but. Auteurs jurassiens, chers compatriotes, aidez-nous à réaliser une œuvre qui fera honneur à notre institution.

Le moment est venu de rappeler également aux personnes qui sollicitent une aide financière en vue de publications de bien vouloir s'en tenir aux dispositions prises en son temps et ratifiées par l'assemblée générale. Elles consistent à joindre le manuscrit à la demande de subvention, ces textes devant être soumis préalablement à la commission littéraire.

Le Prix littéraire jurassien

Cette année, c'est du « Prix des jeunes » qu'il s'agit, mais nous sommes sur le point d'ajouter un nouveau fleuron à la couronne de nos distinctions littéraires par la création d'un « Prix des manuscrits ». Dans quelques instants, M. le Dr Alfred Ribeaud, président de la commission spéciale, vous présentera un rapport à ce sujet. Du même coup, nous assisterons à la proclamation des lauréats du concours 1954.

Nous remercions M. Ribeaud et ses aimables collaborateurs de la commission littéraire.

L'Armorial du Jura

La plupart des documents nécessaires à cette importante publication ont été recueillis avec méthode et précision par M. le Dr A. Rais, archiviste, aidé de M. le Dr Olivier Clottu, médecin à St-Blaise. Il s'agit maintenant de faire un choix des armoiries à publier, de les classer et de passer à la rédaction de l'ouvrage. La besogne est de taille, mais nous nous rassurons en pensant qu'elle ne dépasse ni les compétences, ni le dévouement et l'enthousiasme de M. Rais, à qui nous faisons toute confiance.

L'enquête sur le folklore jurassien

Sans heurts et sans bruit, notre commission du folklore jurassien continue ses investigations dans les domaines les plus variés de notre patrimoine jurassien. Réunie à Porrentruy le 29 octobre 1953, la commission du folklore, après avoir fait le point, a procédé à une transmission des pouvoirs et désigné des sous-commissions avec missions bien déterminées (folklore religieux, groupement des patois, sous-commission de musique et de chant, médecine, agriculture, costume, cette dernière en collaboration avec la commission ad hoc de *Pro Jura*).

M. Aimé Surdez, instituteur, chef de l'Office d'orientation professionnelle, à Porrentruy, suivant fidèlement les traces de son père M. Jules Surdez, notre éminent folkloriste jurassien — et dont la collaboration est restée assurée à la commission — s'est mis à l'œuvre et il ne fait aucun doute que ses initiatives permettront de sauver de l'oubli les coutumes et traditions qui ont donné une âme au pays.

Et puisque nous parlons « folklore », il vous intéressera certainement d'apprendre que le Conseil des patoisants de Radio-Lausanne vient de lancer une action susceptible d'enrayer la disparition complète de cet idiome. D'ici quelques jours, des enregistrements auront lieu à Porrentruy et, par ailleurs, un concours littéraire des patois romands a été mis sur pied. Ce concours a pour but de susciter la création d'œuvres écrites en l'un ou l'autre de nos patois et d'enrichir les archives sonores des parlers romands. Nous invitons chaleureusement les patoisants jurassiens à s'intéresser à cette joute toute pacifique dont le jury compte trois membres de notre association: MM. Alfred Ribeaud, vice-président de l'Emulation, à Porrentruy, Jo. Brahier, directeur de musique, à Delémont, et le président central.

Glossaire des patois de la Suisse romande

En avril 1953, au cours d'une séance tenue à Porrentruy, en présence de M. le Dr Schüle, rédacteur, M. le directeur de l'Instruction publique nous confiait la mission d'ouvrir une souscription jurassienne en faveur du *Glossaire des patois de la Suisse romande*. Désireux de donner l'assurance au Conseil d'Etat que la Société jurassienne d'émulation mérite bien l'intérêt qu'on lui témoigne, nous acceptâmes d'emblée la tâche qu'on nous confiait et la souscription fut ouverte en octobre 1953, immédiatement après l'assemblée générale de Saint-Imier, au cours de laquelle M. le professeur Schüle, rédacteur en chef

au Glossaire romand, sut mettre en évidence la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouvaient les organes chargés de mener à chef cette œuvre nationale dont la documentation est précieuse au même titre que les pièces d'archives ou les monuments archéologiques.

Nous n'exagérons rien en disant qu'il fallait une belle réserve d'optimisme pour entreprendre une action dont les résultats tangibles et directs échappaient à bon nombre de personnes. Le billet de loterie fait naître des espoirs, mais l'abandon de quelques francs en faveur du Glossaire romand pourrait laisser supposer qu'on a perdu le sens des réalités. En avons-nous enregistré des observations telles que :

« L'Emulation jurassienne pourrait s'intéresser à des tâches au rendement plus effectif. » « *Le Glossaire des patois de la Suisse romande* est un ouvrage destiné à quelques spécialistes », et tant d'autres appréciations dont le poids ne diminua en rien nos efforts. L'association culturelle la plus ancienne du Jura considérait comme un acte de fidélité à ses principes et à sa mission de contribuer à réunir les fonds qu'exigent la sauvegarde et la pérennité d'une grande œuvre romande. L'appellation « Jura, terre romande » que nous revendiquons à juste titre, engendre pour nous certaines obligations. Nous avons simplement adopté la ligne de conduite que nous dictait une décision de MM. les chefs des Départements de l'instruction publique de tous les cantons romands. D'ailleurs, chacun reconnaîtra que nos démarches ne furent pas vaines, puisque le 23 juin 1954, en une séance tenue à Berne et à laquelle assistaient MM. les conseillers d'Etat Clottu (Neuchâtel) et Moine ainsi que les représentants de la commission administrative du Glossaire romand et les rédacteurs, nous avons la joie de remettre à nos mandants la somme de Fr. 20.000.—. Ce geste de solidarité romande nous valut une lettre de remerciements de laquelle nous extrayons les passages suivants :

« Nous avons eu l'occasion de vous faire part de vive voix de nos sentiments pour le magnifique effort que la société dont vous assumez les destinées avec une distinction particulière, a accompli à la demande de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne en faveur d'une œuvre culturelle suisse et romande. Nous sommes certains que votre dévouement et votre réussite représenteront un bel exemple de civisme pour vos compatriotes des autres cantons romands. Nous vous prions de bien vouloir transmettre à tous vos collaborateurs et aux membres de vos sections l'expression de la reconnaissance des chefs des Départements de l'instruction publique de toute la Suisse romande. » (Signé : P. Clottu, chef du Département de l'instruction publique et président de la Commission administrative du Glossaire des patois de la Suisse romande, Neuchâtel).

Au risque d'allonger quelque peu cette communication, nous pensons vous intéresser en vous citant les chiffres suivants qui résument le produit de cette souscription :

Section de Delémont	Fr. 200.—
Prévôté	1.014.—
Erguël	1.682.—
Tramelan	610.—
La Neuveville	213.—
Bienne	1.315.—
Berne	1.900.40
Genève	450.—
Fribourg	100.—
Lausanne	170.—
Nyon-Rolle-Aubonne	125.—
Bâle	790.—
La Chaux-de-Fonds	1.160.—
Neuchâtel	50.—
Porrentruy et l'Ajoie	5.074.50

Nous savons que dans l'une ou l'autre de nos sections la souscription est restée ouverte et, d'avance, nous remercions toutes les personnes ou institutions qui voudraient encore participer à sa réussite. En attendant, nous avons le très agréable devoir d'exprimer nos sentiments de vive gratitude à tous ceux qui ont compris le sens exact de notre appel.

Les présidents de la plupart de nos sections se sont montrés, une fois de plus, des collaborateurs dévoués ; ils ont droit à toute notre reconnaissance. Nous disons aussi un cordial merci au comité de la Loterie cantonale « Seva » et aux comités des deux grandes associations jurassiennes « Pro Jura » et Association pour la défense des intérêts du Jura.

Conférences et spectacles

Il s'agit d'un domaine qui nous tient particulièrement à cœur et nous ne nous lasserons pas de répéter que toutes les sections de l'Émulation jurassienne doivent constituer des centres d'instruction dont le but essentiel est de travailler sans relâche au développement intellectuel et spirituel du pays. Nous avons l'impérieux devoir de mettre tout en œuvre pour faire mieux connaître et apprécier le Jura et aussi

pour y développer le culte du beau et du bien. N'était-ce pas dans cette intention que nous mettions sur pied, il y a quelques années, un service central des conférences ? En automne 1953, nous avons adressé une liste de cinquante-six conférences aux comités de nos sections. La plupart de ces groupements ont fait un large usage de nos communications, ce dont nous nous réjouissons, mais notre joie serait plus complète si nous avions la certitude que partout l'impossible a été tenté pour maintenir à notre société le prestige que lui valent ses états de service. Nous rendons un hommage bien mérité à MM. les conférenciers dont la science et le dévouement constituent un apport très précieux dans l'accomplissement de notre mission et nous souhaitons que ces éminents collaborateurs continuent à nous assurer de leurs sentiments de bienveillance. Merci à vous M. le Dr Jean Chausse et à vos partenaires d'avoir su mettre en évidence avec un réel bonheur les particularités de notre patrie dans ce magnifique tableau « Evocation du pays jurassien ». Présidents de toutes nos sections et chers amis, efforcez-vous de replacer vos groupements dans le cadre d'activité qui nous est propre, *qui est bien le nôtre* parce qu'il est l'élément essentiel de la consigne prévue par les nobles fondateurs de 1847.

Sociétés correspondantes

En toutes circonstances, nous avons voulu maintenir un contact étroit avec les deux grandes associations jurassiennes « Pro Jura » et A.D.I.J., institutions qui, comme la nôtre, et selon des programmes bien déterminés, travaillent sans relâche au développement et au bien du Jura. Il nous est particulièrement agréable de relever ici que M. Fr. Reusser, président de l'Association pour la défense des intérêts du Jura et M. J. Chausse, président de la Société jurassienne de développement, assistent régulièrement aux séances de notre comité central ; de notre côté, nous répondons toujours avec empressement aux convocations des organes centraux des deux associations précitées. Ainsi, les liens de collaboration qui s'établissent sont plus efficaces et d'un meilleur rendement.

Par ailleurs, nous relevons avec plaisir l'œuvre qu'accomplit dans le Jura et hors du pays, l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts et nous remercions son comité de bien vouloir convier l'Emulation à ses diverses manifestations.

Est-il nécessaire d'ajouter que nous faisons l'impossible pour maintenir vivaces et effectives les excellentes relations que nous entre-

tenons avec nos sociétés correspondantes de Suisse et de l'étranger, de France, en particulier ?

En mai dernier, le vice-président et le président de notre association assistaient au Congrès de l'histoire du droit, réunions organisées par la Faculté libre de droit de Besançon, et par l'Institut d'études comtoises et jurassiennes avec le concours de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands. Le sujet central des entretiens était le statut des bourgeoisies du XIII^e au XVII^e siècle. L'étude que présenta, en cette circonstance, M. le Dr A. Ribeaud, avocat, « L'ordre municipal dans l'Evêché de Bâle » fut appréciée au plus haut point par tous les congressistes et elle donna lieu à des échanges de vue fort intéressants.

Le 15 mai, nous avons le très grand plaisir de saluer à Porrentruy une centaine de membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel, alors qu'en juillet la Chanson romande de Zurich était notre hôte à Porrentruy et à Saint-Ursanne.

Samedi et dimanche derniers, l'Association des bibliothécaires suisses, sous la présidence de M. Pierre Bourgeois, directeur de la Bibliothèque nationale, tenait ses assises annuelles à Porrentruy et à Saint-Ursanne. Vous comprendrez aisément que nous ne saurions rester insensibles à pareilles marques d'intérêt qui honorent le Jura et notre institution.

Vos lettres de créances, MM. les délégués des sociétés correspondantes représentées à l'assemblée de ce jour, constituent le plus beau fleuron de notre association et nous vous remercions d'avoir bien voulu nous consacrer cette journée si propice à resserrer les liens d'amitié qui unissent nos sociétés.

La réouverture du Musée jurassien, à Delémont, le 10 juillet, fut l'occasion d'une rencontre fort sympathique, au programme de choix ; nous félicitons sincèrement les organes de notre Musée et nous les remercions d'avoir invité l'Emulation jurassienne à cette belle fête de l'esprit.

Université de Berne

La commission instituée au lendemain de l'assemblée générale de Bienne, en 1951, avait été mise « en veilleuse », sur proposition de son président démissionnaire, M. le professeur P.-O. Walzer, parce que la Direction de l'instruction publique venait de désigner une commission officielle chargée, en particulier, d'examiner le problème de la formation des maîtres de l'enseignement secondaire du Jura. Le 5 février

1954, le Conseil-exécutif du canton de Berne modifiait le Règlement des examens de maîtres d'école secondaire, du 17 décembre 1943, en admettant le principe de la liberté des études et en arrêtant l'équivalence entre certains diplômes universitaires. Ainsi, pour les porteurs d'une licence ès lettres ou ès sciences d'une université de Suisse romande, les disciplines dont fait mention le titre universitaire sont considérées comme faisant partie intégrante de l'examen de maître secondaire, pour autant qu'elles doivent être prises en considération. Il va sans dire que tous les candidats sont tenus de suivre, pendant la durée de leurs études universitaires, un cours d'un semestre au moins sur la pédagogie et la psychologie avec exercices pratiques.

Le problème non moins important de la formation des juristes jurassiens n'est pas encore résolu à l'heure actuelle et c'est la raison pour laquelle le 11 août 1954, nous adressions une requête au Conseil-exécutif du canton de Berne, document duquel nous extrayons les passages suivants et qui sont la *résultante* d'une assemblée des juristes jurassiens, tenue à Delémont, le 20 avril 1953, en présence de M. le Dr Albert Comment, juge au Tribunal fédéral, des quatre représentants du Jura à la Cour suprême et de MM. les présidents des tribunaux.

- 1) Actuellement, la Faculté de droit de l'Université de Berne ne donne pas aux Jurassiens la possibilité de faire leurs études dans des conditions favorables ; des réformes sont nécessaires.
- 2) Ces réformes devraient consister dans l'augmentation du nombre des professeurs de langue française ; en outre, on devrait assouplir les règlements sur les examens en diminuant quelque peu le nombre des semestres qui doivent être accomplis à l'Université de Berne.

La contradiction sous chf. 2 est plus apparente que réelle, car l'assemblée a voulu porter l'accent principal de sa résolution sur les conclusions suivantes :

- a) Chaque juriste doit pouvoir — comme par le passé — faire ses études à l'Université de Berne, s'il le désire, mais pour lui faciliter la tâche, les cours donnés en langue française devraient être augmentés.
- b) Mais, comme il ne sera jamais possible de doubler tous les cours principaux qui se donnent en langue allemande par des cours lus en français, on doit faciliter aux étudiants jurassiens l'accès aux universités romandes, pour autant qu'ils désirent et préfèrent étudier dans leur langue maternelle.

Et cet accès pourra être facilité en réduisant le nombre des semestres à accomplir obligatoirement à Berne et en les limitant, par exemple, à deux semestres qui paraissent suffisants pour permettre à l'étudiant de suivre les cours de droit bernois (procédure civile et pénale, droit pénal bernois, droit administratif), si ces cours sont donnés en langue française.

Si l'Emulation n'était pas habilitée à faire des propositions fermes quant à l'importance et à la technique des études, elle a cependant le

mérite — tout en restant dans la ligne de conduite qu'elle a toujours observée — d'appuyer les revendications légitimes qui permettront aux étudiants jurassiens de poursuivre leurs études dans des milieux en harmonie avec leur langue et leur conception latine.

Conclusion

Que faut-il conclure de ce modeste rapport ? Nous vous en laissons le soin. Mais permettez-nous cependant de vous remercier de l'avoir écouté avec tant d'attention et de vous redire combien nous apprécions les preuves de sympathique compréhension que vous ne cessez de nous donner.

Nous exprimons nos sentiments de gratitude aux comités de nos sections, à MM. les présidents, en particulier.

A vous, MM. les présidents sortant de charge, qui nous avez donné si souvent des marques précieuses de votre attachement, nous disons toute notre reconnaissance ; quant à vous, chers collaborateurs, qui avez accepté d'assurer la relève, nous savons que votre enthousiasme, votre dévouement et votre initiative vous conduiront à des réalisations tout à l'honneur de notre société.

Chers collègues et amis du Bureau central, je rends hommage à votre esprit de loyale et fidèle collaboration. Si vous le voulez bien, nous continuerons, dans la mesure de nos forces, à maintenir toujours plus haut le drapeau du Jura et toujours plus lumineux le flambeau de l'idéal jurassien et de la langue française.

